

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	8	8

L'an 2025, le 24 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Présents sur ce vote :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPERAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie

MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MARTIN Joseph, MORGEAT Guillaume

Excusé(e-s) :

Absent(e-s) :

D2025_61 – (annule et remplace D2025_54): Délibération pour une demande de subvention au titre du fond vert auprès de la préfecture du Loiret pour la création d'un point DECI sur le hameau du GRAND BREAU

Dans le cadre de la mise aux normes de la défense contre l'incendie, Madame le Maire expose le projet suivant : CREATION D'UN POINT DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE SUR LE HAMEAU DU GRAND BREAU.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Madame le Maire propose au conseil de faire la demande de DETR dans le cadre du volet réservé à sécurité contre l'incendie en priorité 2, depuis le 16 octobre 2025 et une demande au FOND VERT dans le cadre du volet "Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation".

Ainsi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet – CREATION D'UN POINT DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE SUR LE HAMEAU DU GRAND BREAU - pour un montant de 49 370.69 T.T.C.
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Acquisition de terrain (Parcellle Z 008)	29 166.67 €	35 000.00 €	DETR	20 571.12 €
Provision de frais de notaire	2 416.67 €	2 900.00 €	FOND VERT	12 342.67 €
Acquisition de la bâche à incendie	3 108.90 €	3 730.68 €		
Travaux d'aménagement et installation de la bâche à incendie	6 450.00 €	7 740.00 €	Autres	0
		- €	AUTOFINAN CEMENT	8 228.45 €

Total	41 142.24 €	49 370.69 €	Total	41 142.24 €
-------	-------------	-------------	-------	-------------

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 045-214503252-20251024-D2025_61-DE

Berger
Levivisult

- **sollicite une subvention** de FOND VERT d'un montant de 12 342 ,67 € HT auprès de l'État, correspondant à 30% du montant du projet.
- **Charge** le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/11/2025

Le Maire

Delphine BRUCHET